

**UN AUTRE « DIALOGUE » INTERTOGO LAIS
SERAIT SÛREMENT (!) UNE AUTRE TROMPERIE (!!!)
DU PEUPLE TOGOLAIS.**

Par Godwin Tété

*« Les mêmes causes produisent
les mêmes effets »*

Dicton populaire

Dans le terrible et inégal **duel** qui se joue entre le brave Peuple togolais et l'exécré, le vomé régime politique de la dynastie des **Gnassingbé** – lequel régime régente la Terre de nos Aïeux depuis 1967 – la **Stratégie suprême** conçue et mise en œuvre par l'État post et néocolonial s'appelle « **CE FUSIL PLUS LE DILATOIRE** ». S'agissant du **FUSIL**, trois exemples typiques résident dans : (i) l'attaque de la Primature à Lomé en date du 03 décembre 1991 ; (ii) les tueries massives de fin juillet 1993 dans notre capitale ; (iii) les massacres de simples citoyens au cours des semaines de février - avril 2005 qui portèrent **Faure Essozimna Gnassingbé** au faite du pouvoir politique d'État. Quant au **DILATOIRE**, voyons, brièvement, en quoi il consiste.

1. Après chaque **coup tordu** perpétré à l'encontre du Peuple concerné, et suite à la réaction induite de ce dernier, le régime RPT/UNIR – sournoisement ou carrément (*de facto*) épaulé par la fameuse « Communauté internationale », notamment par la Françafrique – brandit et obtient, tel un gentil agneau, un « dialogue » intertogolais.

Mais, autour de la « table ronde », le pouvoir intéressé s'arrange toujours pour avoir, en grand nombre, des suppôts plus ou moins avérés ou plus ou moins

hypocrites. **Dès lors, les Véritables représentants du Peuple se retrouvent ridiculement « minoritaires » ! Que le lecteur devine le reste...**

2) De toutes les façons, le régime en place traîne tellement les pieds que l'on n'arrive jamais à exécuter les conclusions des négociations – si conclusions il y a ! Surtout si les éventuelles conclusions s'avèrent en faveur du Peuple. C'est, à titre d'exemple typique, le cas de l'APG (*Accord Politique Global*) du 20 août 2006 demeuré lettre morte à ce jour !!!

Je me suis alors évertué, dans mon ouvrage « *Histoire du Togo – De la tragi-comédie à la comi-hagédie (2003-2006)* ». Éd. Afridic, Paris, 2007, chapitre 10, pp. 133-150, à résumer tous les principaux « dialogues » intertogolais réalisés dans les années 1990-2006 (À cela il conviendrait d'ajouter les travaux de la CVJR (*Commission Vérité – Justice – Réconciliation*)).

Et tout ce *pensum* prouve à suffisance qu'au jour d'aujourd'hui, ceux qui prétendent nous prêcher un énième « **Dialogue** » intertogolais nous prêchent purement et simplement la voie d'une énième **TROMPERIE** du vaillant Peuple togolais.

Assurément ! Lorsque **Faure Essozimna Gnassingbé** aura remis les clés de la Maison TOGO entre nos mains, nous ferons ce qu'il faut faire pour assurer une transition normale dans notre pays, à l'instar de nos frères et sœurs du Burkina-Faso. Et ce, en mettant à contribution le principe de l'« **ANALYSE CONCRÈTE D'UNE SITUATION CONCRÈTE** ». (**Vladmir I. Lénine**).

À ce propos, lisons quelques lignes du Président **Emile-Derlin Zinsou** qui juste vient de nous quitter :

« Aucun État ne s'édifie, aucun pays ne se développe sans une élite qui en assume la charge. Les cadres chez nous ont un rôle déterminant dans tous les domaines. Heureux les pays où ils ont avant tout le souci de la vie et de l'évolution de la patrie.

Malheureusement, le patriotisme qui était grand, cède de plus en plus la place à un égoïsme sans perspective. Le bien commun, le progrès de tous pour tous, le service public, la conscience professionnelle, sont en train de désertier le forum. La course aux richesses par tous les moyens accapare la plus grande partie du temps. Si nos États sont malades, ce n'est pas seulement le fait de notre sous-développement ni de la conjoncture mondiale, c'est aussi et surtout le résultat du comportement des cadres qui sont devenus de véritables prédateurs du bien public. Que ce soit au pouvoir, dans l'administration ou dans le privé, les mêmes maux se retournent partout. Malgré les mauvais exemples que nous leur donnons, nos paysans sont encore les plus sains de la nation. Sans un examen de conscience collectif et une résolution ferme de changer les choses et nos mœurs, notre avenir restera incertain malgré les grandes professions de foi. En politique, l'absence notable de toute conviction, les démarches zigzagantes au gré de l'intérêt personnel ou celui du clan montrent une déficience de conviction affligeante. Il suffira qu'un petit noyau de personnes courageuses et résolues se mette en action pour que de proche en proche, notre pays régénère.»

[Cf. Emile-Derlin ZINSOU. *En ce temps là...* Riveneuve éditions, Paris, 2012, p. 363]

3) Le lecteur est instamment convié à prendre connaissance du chapitre 10 de mon livre susmentionné, lequel chapitre je reproduis ci-après, *in extenso*.

Paris, le 27 septembre 2017

Godwin Tété

CHAPITRE 10

ENCORE UN « DIALOGUE » INTERTOGO LAIS !

« Si le dimanche va être propice, on s'en aperçoit déjà le samedi. »

Dicton éwé-mina

« Quand une personne fait semblant ... de mourir,
il faut faire semblant ... de l'enterrer. »

Dicton éwé-mina

« À chaque situation de tension extrême, après chaque drame vécu par les populations togolaises, la communauté internationale, pour se donner bonne conscience, réagit en recommandant aux protagonistes de la crise togolaise de régler leur différend à travers un dialogue. Les dialogues ont donc pour objectif officiel, la recherche d'une solution à la crise togolaise ». Ainsi parle Jean-Pierre Fabre : Secrétaire général de l'UFC (Union des Forces de Changement) (1). En effet, depuis l'explosion populaire du 05 octobre 1990 dans notre pays, les soi-disant « dialogues » intertogolais se succèdent, s'éternisent, sans pour autant ouvrir la moindre perspective de règlement de la « question togolaise ». « Question togolaise » née du coup d'État militaire du 13 janvier 1963, qui coûta la vie à notre Président de la République Sylvanus Kwami Epiphonio Olympio. Le temps semble donc venu pour nous, démocrates togolais, de nous interroger sérieusement de savoir si ces « dialogues » sont à même de nous sortir du bourbier, (pour ne pas dire du « merdier »), où la Terre de nos aïeux et nous avec pataugeons depuis plus de quarante-trois ans (!) maintenant.

Cependant, et avant de procéder plus loin, balisons quelque peu l'itinéraire que nous entendons emprunter dans le présent chapitre. À cet égard, nous considérerons : 1°) La genèse de la praxis du « dialogue » politique au Togo depuis 1990. 2°) Un bref historique des dix « dialogues » déjà enregistrés. 3°) Le déroulement tortueux du « dialogue » en cours. 4°) L'interrogation de savoir si le « dialogue » peut résoudre la « question togolaise ». 5°) En conclusion, que faire ? Reprenons donc.

1. GENÈSE DE LA PRAXIS DU « DIALOGUE » POLITIQUE AU TOGO DEPUIS 1990

Certes, un fait historique ne surgit jamais ex nihilo, telle une génération spontanée ; il ne tombe pas non plus du ciel comme le saint-Esprit. Un fait historique se rattache toujours à une origine, ou à une cause qui lui sert à la fois de matrice et de grille d'intelligibilité, de lecture. Aussi faudrait-il, peut-être, en l'occurrence, remonter à la fameuse PALABRE africaine pour saisir l'origine lointaine de la praxis du « dialogue » politique au Togo. Encore que celui-ci se déroule dans un contexte tout à fait différent de celui de nos ancêtres. Oui ! La praxis contemporaine du « dialogue » chez nous ressort comme

(1) Cf. Site internet letogolais.com.

HISTOIRE DU TOGO - De la tragi-comédie à la comi-tragédie (2003 – 2006)

entachée d'interventions exogènes plus ou moins intéressées, plus ou moins douteuses ...
Ce qui réduit la portée de notre référence à la PALABRE ancestrale.

Aussi nous suffirait-il d'arrêter notre remontée du temps au 05 octobre 1990. Ce jour-là, le régime tyrannique pluriannuel de Gnassingbé Eyadéma subit un terrible revers inattendu. Ce jour-là le peuple du Togo – notamment la jeunesse du Togo – se souleva, administra à l'univers, (s'il en était encore besoin !), la preuve qu'il n'existe au monde aucune communauté humaine normale prête à accepter l'oppression, l'exploitation, l'humiliation, etc., ad vitam aeternam. À partir du 05 octobre 1990, un point de non retour politique fut atteint sur la Terre de nos aïeux(2) ...

Ce fut dans ce contexte national et international, où les notions de Démocratie, d'État de droit, de Bonne gouvernance, regagnaient du poil de la bête ; que Gnassingbé Eyadéma convoqua, le 10 du même mois, le Comité central du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais), mit sur pied une « Commission dite des 109 », conçue pour proposer une nouvelle Loi fondamentale pour la République togolaise. Cette tentative d'autoréforme du RPT est considérée par certains observateurs comme le premier « dialogue » politique intertogolais. Pour ma part, la praxis endémique du « dialogue » politique des temps éyadémaïstes aura débuté plutôt avec la « Commission Mixte Paritaire (CMP) » qui démarra ses longs travaux à la mi-juin 1992.

La genèse de cette praxis ainsi appelée grosso modo, revisitons maintenant, de succincte manière, les dix « dialogues » politiques intertogolais intervenus entre 1990 et 2005.

2. BREF HISTORIQUE DES DIX « DIALOGUES » POLITIQUES INTERTOGOIS ENREGISTRÉS ENTRE 1990 ET 2005

En effet, depuis l'explosion populaire en date du 05 octobre 1990 dans notre pays, les soi-disant « dialogues » intertogolais se succèdent, se rallongent, s'éternisent. Sans pourtant ouvrir la moindre perspective tangible de règlement de la « question togolaise » née du coup d'État militaire du 13 janvier 1963, qui coûta la vie à notre premier Président de la République Sylvanus Kwami Epiphanyo Olympio. Si bien que d'aucuns en arrivent à comptabiliser onze de ces « dialogues » entre 1990 et 2005. Soit environ un « dialogue » tous les 16,36 mois(3).

À mon avis, cette comptabilité recèle une légère erreur, dans la mesure où le « dialogue » envisagé en novembre 2005 n'est, à vrai dire, que le prélude, le lancement, l'annonce de celui entamé le 21 avril 2006. Encore que celui de novembre 2005 n'est, en dernier ressort, que la reprise du « dialogue » qui découla des « vingt-deux engagements » pris par le gouvernement togolais vis-à-vis de l'Union européenne le 14 avril 2004 à Bruxelles (Belgique). En vertu de l'article 96 de la Convention de Cotonou.

Nonobstant, convenons qu'entre 1990 et 2005, il y aura eu, au total, dix « dialogues » politiques intertogolais. Dès lors, celui en cours aujourd'hui (1er août 2006) doit être considéré comme le onzième et non le douzième !
Reprenons.

(i) « Dialogue » par le truchement de la « Commission des 109 » : - À l'extérieur comme à l'intérieur du Togo, la vieille lutte globale des peuples pour la liberté, la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, l'alternance démocratique au rênes du pou-

(2) Le lecteur est instamment convié à consulter mon ouvrage Histoire du Togo – La longue nuit de terreur. Éd. A.J. presse, Paris, 2006, 2 volumes.

(3) Cf. Site internet : letogolais.com du 27 décembre 2005.

voir politique, l'épanouissement économique, social et culturel, refait surface. Le 05 octobre 1990, les Togolais se révoltent ... Le monocrate Gnassingbé Eyadéma décide, le 10 du même mois, de ravalier la façade ternie de sa monocratie. Par le biais d'une « réforme » constitutionnelle. Mais la Commission dite des 109, mise sur pied à cet effet, sera mort-née. Mort-née parce que l'Histoire se donnera, entre-temps, une allure exponentielle. Si bien que l'opération de l' « auto-réforme » du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) aura échoué avant même d'avoir démarré.

(ii) « Dialogue » entre le FAR et pouvoir en place : - Le soulèvement populaire du 05 octobre 1990 fut suivi par un certain nombre d'événements socio-politiques marquants. Ceux-ci conduisirent la société civile à former un Front des Associations pour le Renouveau (FAR). Ce front entra en contact, en février/mars 1991, avec Gnassingbé Eyadéma qui proposa un Forum national de dialogue, cependant que le peuple, inspiré par la « Conférence des forces vives de la nation », ouverte au Bénin le 19 février 1990, revendiquait une véritable « Conférence Nationale Souveraine » (CNS). Face à l'entêtement du dictateur, d'une part, à la détermination du peuple, d'autre part, l'entreprise tourna court.

(iii) « Dialogue » ayant abouti aux Accords du 12 juin 1991 : - Sur ces entrefaites, des actions politiques populaires arrachent le multipartisme au Togo. Il s'ensuit la création d'un Collectif de l'Opposition Démocratique (COD) – regroupant des partis politiques – et d'un Front de l'Opposition Démocratique (FOD) – comprenant le COD et des Associations, notamment le CAF (Collectif des Associations de Femmes). Ainsi donc, toutes les forces démocratiques du peuple togolais se trouvent plus ou moins structurées, plus ou moins fédérées ... Le véritable bras de fer peut maintenant commencer avec le dictateur Gnassingbé Eyadéma. Et il commença effectivement dès fin avril/début mai 1991. Et, au travers d'une lutte épique, adossée au peuple de chez nous, le FOD arracha, le 12 juin 1991, des Accords qui porteront le nom de cette date angulaire de l'histoire contemporaine de la Terre de nos aïeux. Lesquels Accords auront permis la tenue de notre fameuse Conférence Nationale Souveraine (CNS) du 08 juillet au 28 août 1991.

(iv) « Dialogue » à travers la Conférence Nationale Souveraine : - Authentique Révolution pacifique du peuple togolais, la CNS n'aura jamais vu ses travaux et ses résultats acceptés par Gnassingbé Eyadéma. Et celui-ci, de fil en aiguille, finira, en attaquant la Primature(4) le 03 décembre 1991, avec des armes lourdes modernes de guerre, par réduire à zéro le moment crucial de l'histoire du Togo que représente cette CNS ...

(v) « Dialogue » au moyen de la « Commission Mixte Paritaire » : - Depuis l'attaque de la Primature par des armes lourdes de guerre, l'insécurité devint une seconde nature pour les Togolais. Un cortège en déplacement dans le septentrion de notre pays, dirigé par Gilchrist S. Olympio, est assailli à Soudou le 05 mai 1992 : des morts dont le Dr. Messan Marc Atidépé, et des blessés graves dont Gilchrist. Sauvagement agressé le 23 juillet à Tokoin-Gbonvié, Yao Tavio Amorin décédera le 29 du même mois à Paris. Alors, dès la mi-juin 1992, inspirée par les chancelleries occidentales accréditées à Lomé, débute une longue série de conciliabules entre la « mouvance présidentielle » et les démocrates. Et ce, dans le cadre d'une « Commission (dite) Mixte Paritaire » (CMP).

Nous reviendrons sur cette maléfique notion de « parité » qui nous aura énormément nui, qui nous poursuit encore à l'heure actuelle ... Pour l'instant retenons que

(4) Bureau du Premier Ministre issu de la Conférence Nationale Souveraine, à l'époque le Palais des Gouverneurs rebaptisé « Palais des Hôtes de marque ».

l'UFC aura refusé de siéger à la CMP, à bon droit. Toujours est-il qu'avec les conclusions des travaux de la CMP, fin-août 1992, Gnassingbé Eyadéma aura reconquis la totalité de son pouvoir autocratique. Il aura vaincu sans gloire ! Mais il aura vaincu !

(vi) La rencontre de Colmar (France) : - Les 25, 30 et 31 janvier 1993, les « FAT » (Forces Armées Togolaises) et les milices du RPT auront livré une « guerre inégale », une « guerre gratuite » à la pacifique population de Lomé. Provoquant un énorme exode qui vida notre capitale de sa substance humaine ... Le rôle politique pernicieux, contraire à leur vocation républicaine, que jouent ces forces armées depuis le 13 janvier 1963, devint évident pour le monde entier !

Les démocrates togolais exigent alors des concertations en vue d'identifier les voies et les moyens susceptibles de ramener les « FAT » à leur mission réelle : la protection du territoire et du peuple togolais en cas d'agression exogène ...

Initialement envisagée pour le 05 février 1993 à Strasbourg, la rencontre se tiendra le 08 du même mois, à Colmar, sous les bons offices de MM. Marcel Debarge : Ministre français de la Coopération, et Helmut Shaeffer : Secrétaire d'État allemand aux Affaires Étrangères. Les délégations gouvernementale et des démocrates étaient conduites respectivement par Ouattara Fambaré Natchaba et Zarifou Ayéva.

Nous étions un bon nombre de combattants togolais de la liberté à avoir fait le déplacement de Colmar, à nos frais personnels, aux fins de soutenir le moral de nos négociateurs démocrates dont Gilchrist S. Olympio encore convalescent ...

La rencontre de Colmar aura duré à peine une journée. Elle se termina en queue de poisson, en raison de la surdité de Gnassingbé Eyadéma qui ne voulait rien entendre des revendications des démocrates togolais.

(vii) « Dialogue » et « Accords de Ouagadougou » (Burkina-Faso) : - Dès le lendemain du fiasco de la rencontre de Colmar, les autorités françafricaines concernées suggérèrent un « dialogue » intertogolais – sous l'égide du Président burkinabé S.E.M. Blaise Compaoré. On commença alors à entendre parler de « Ouaga O » (5) jusqu'à « Ouaga IV ». Les pourparlers officiels iront de mars au 11 juillet 1993. Ils déboucheront sur des « Accords » dits de Ouaga(6).

Ces « accords » présideront aux destinées de la simagrée en guise d' « élection » présidentielle du 25 août 1993. Mais ils n'auront jamais offert au Togo la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, ni l'alternance démocratique au sommet du pouvoir politique.

(viii) Concertations de 1998 : - Entre la mouvance gouvernementale et les représentants démocratiques du peuple, et sous les auspices de l'Union européenne, ces concertations aboutirent à l'organisation de l' « élection » présidentielle du 21 juin 1998. Cette institution européenne se porta garante de la transparence, de l'équité et du bon déroulement de cette élection qu'elle finança. Mais, au finish, l'Union européenne se vit obligée de déclarer que le scrutin « était sorti de son cadre légal ». Et la suspension de la coopération de l'UE avec le gouvernement togolais se maintint et se maintient encore aujourd'hui.

(ix) « Dialogue » et « Accord-cadre de Lomé » (ACL) : - Eu égard à l'immensité des espoirs suscités par ce « dialogue » intertogolais et l'ACL dont il accoucha, je juge nécessaire et utile d'en informer le lecteur le plus amplement qu'il est possible ici. À cet effet, je prends la liberté de reproduire ci-après un copieux pan de ce que j'en ai écrit ailleurs :

« Les tenants et les aboutissants des élections présidentielles du 21 juin 1998 auront, nous le constaterons, provoqué un véritable séisme socio-politique au Togo. Oui,

ces élections, en vérité gagnées par Gilchrist S. Olympio, ont été saccagées par un coup d'État de Gnassingbé qui en a usurpé la victoire dès le 24 du même mois.

Alors, la Communauté Économique Européenne, la France, l'Allemagne, les États-Unis, le Canada, les institutions de Bretton Woods, décident de maintenir la suspension de leur coopération avec le Togo, coopération suspendue depuis les massacres de populations civiles innocentes en janvier 1993. Conséquence, la situation politique, économique, sociale et culturelle devenait dramatique dans notre pays. Il fallait dès lors faire quelque chose pour sortir le Togo du borbier où il s'enfonçait de jour en jour.

De fil en aiguille, et vraisemblablement poussée par la Françafrique, la CEE suggère un dialogue intertogolais sous les auspices de l'Union Européenne, de la France, de l'Allemagne et de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Ainsi donc, le 20 novembre 1998, Gnassingbé Éyadéma invite les diverses forces politiques du pays à une réunion tendant à définir les modalités de ce dialogue. Le 24 décembre 1998, la mouvance présidentielle et les partis de l'opposition parviennent à un accord pour que des « facilitateurs » aident les Togolais à créer les conditions dudit dialogue. Alors, accédant à la sollicitation des responsables togolais, la CEE, la France, l'Allemagne et l'Organisation Internationale de la Francophonie désignent chacune une personnalité aux fins d'assurer cette « facilitation ». Ces personnalités sont respectivement :

S.E.M. Georg Reich,
S.E.S. Bernard Stasi, S.E.M. Paul Von Stulpnagel,
S.E.M. Moustapha Niasse qui sera remplacé par
S.E.M. Idé Oumarou.

Des réunions préliminaires se tiennent à Paris, en mars et juin 1999, à la Médiature. Y ont été discutées des questions ayant trait au lieu du dialogue, à l'ordre du jour, aux mesures requises pour que les entretiens puissent se dérouler en toute sécurité et en parfaite sérénité.

Le dialogue a démarré à Lomé le 19 juillet 1999, avec un « ordre du jour ouvert ». Dès l'ouverture des pourparlers préliminaires à Paris, l'UFC avait revendiqué, à juste titre, son droit de négocier toute seule avec la mouvance présidentielle, puisque c'était elle seule qui disputait avec Gnassingbé Éyadéma la victoire aux élections du 21 juin 1998. Mais ni cette mouvance, ni le reste de la classe politique togolaise, ni les « facilitateurs » ne l'entendaient de la même oreille. Si bien qu'au départ du dialogue à Lomé, l'UFC reviendra à la charge pour demander à négocier toute seule avec le RPT. Peine perdue.

Alors, l'absurde notion de « parité » inventée à la Commission Mixte Paritaire en 1992 refait surface pour s'imposer au dialogue entamé le 19 juillet 1999. Cependant, « au-delà des divergences dans les analyses et dans les propositions, tous les participants ont exprimé leur attachement aux principes de la démocratie et leur volonté d'engager le Togo dans la voie de la réconciliation nationale et de contribuer à l'apaisement de la vie politique. » (7)

Les discussions inscrites à l'ordre du jour ont débouché sur les conclusions majeures suivantes :

- Création d'un climat de confiance réciproque, de nature à favoriser la réconciliation nationale.

(5) Il s'agit de concertations préliminaires, secrètes, officieuses ...

(6) Cf. Annexe XV de mon ouvrage Histoire du Togo – La longue nuit de terreur. Éd. A.J. Presse, Paris, 2006, vol. 2, pp. 907-915.

(7) Cf. Editogo, brochure « Dialogue intertogolais. Accord-Cadre de Lomé (ACL), Lomé, le 29 juillet 1999 », p. 4. Voir Annexe XVIII.

- Nécessité d'un fonctionnement régulier et démocratique des institutions républicaines togolaises, lequel fonctionnement se trouve conditionné par la réconciliation nationale.
- L'ensemble des parties au dialogue a marqué son engagement pour la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, le développement et la sécurité pour tous.
- Le strict respect de la Constitution de la IV^{ème} République togolaise a été particulièrement martelé. (Et pour cause ! Car notre « général-président » se caractérise, entre mille autres choses, par des violations impudiques de la Loi fondamentale togolaise).

Le dialogue intertogolais commencé le 19 juillet 1999 a accouché d'un document dénommé « Accord-Cadre de Lomé (ACL) » signé le 29 juillet 1999, par toutes les parties en présence, y compris les facilitateurs (Voir Annexe XVIII).

Eu égard au monopole éhonté des médias d'État exercé par le pouvoir Éyadéma ..., l'ACL dit : « La liberté d'expression est un droit essentiel. La recherche de la qualité et la pratique de la modération doivent devenir la règle, aussi bien dans les médias publics que privés. »

À la vérité, l'objectif à la fois premier et ultime, c'est la préparation et la tenue d'élections futures démocratiques, transparentes et justes, dans le but de remettre sur les rails le processus apaisé de démocratisation au Togo.

Et, pendant que des parties au dialogue, notamment l'UFC, continuaient à considérer, tout comme les observateurs de la CEE, « que le scrutin du 21 juin 1998 s'est déroulé hors de son cadre légal », et à rappeler les nombreuses et graves irrégularités qui ont entaché surtout la proclamation des résultats de ce scrutin, la mouvance présidentielle, elle, tout en reconnaissant « certaines insuffisances », affirmait que cette consultation s'est effectuée dans le strict cadre de la Constitution togolaise de 1992. À vrai dire, la partie RPT, confortée par le Président français Jacques Chirac, entendait, par le truchement du dialogue intertogolais de juillet 1999, passer la question du 21 juin 1998 sous la rubrique des pertes et profits, pour ne pas dire l'enterrer purement et simplement. Voilà pourquoi ladite mouvance déclare : « Les parties au dialogue intertogolais sont convenues de transcender le passé et de se tourner vers l'avenir » (Voir brochure Editogo ci-devant citée, p. 10. Cf. aussi Annexe XVIII). C'est également pourquoi l'UFC insistera afin que la clause ci-après soit insérée dans l'ACL : « L'Union des Forces de Changement (UFC) a insisté sur la nécessité de trouver rapidement une solution politique à ce problème, dans le but d'établir un nouveau calendrier pour les élections présidentielles ». (Cf. idem, p. 10).

Au cours du dialogue intertogolais de Lomé (juillet 1999), Jacques Chirac est venu soutenir ouvertement son « ami » Gnassingbé Éyadéma qui, inspiré par le Président français, fera une déclaration le 23 juillet 1999, suivie, le lendemain, d'un communiqué officiel de son gouvernement. On lira alors dans l'ACL :

« Pendant le déroulement du Dialogue intertogolais, le Président de la République a annoncé sa décision de dissoudre l'Assemblée Nationale, en mars 2000, comme l'y autorise la Constitution et, par des élections législatives anticipées, de permettre aux différents courants politiques d'être représentés à l'Assemblée Nationale.

Le Chef de l'État a également rappelé son attachement à la légalité constitutionnelle, et notamment à l'article 59 de la Constitution qui dispose : " Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats. " »

La déclaration du Chef de l'État en date du 23 juillet 1999 et le communiqué officiel du Gouvernement togolais du 24 juillet 1999 sont reproduits en annexe.

Les parties au Dialogue ont pris acte de la volonté exprimée par le Président de la République de respecter la Constitution ». (Voir Annexe XVIII)

N.B. Nous sommes aujourd'hui le 24 mars 2001, et l'Assemblée nationale – RPT n'est toujours pas encore dissoute ... Mieux, aucune date n'est encore fixée pour cette dissolution ...

En vue de poursuivre le dialogue intertogolais après sa clôture formelle le 29 juillet 1999, et de concrétiser ses conclusions, l'ACL a mis sur pied un « Comité Paritaire de Suivi » (CPS), composé de douze représentants de la mouvance présidentielle et de douze représentants de l'opposition. Voilà la théorie. Dans la vie, compte tenu de la nature plutôt fluctuante et peu soudée de l'opposition togolaise, il y a à parier que Gnassingbé Éyadéma y récupérera encore quelques-uns de ses éléments ... Ne serait-ce que sporadiquement, lorsque les enjeux deviennent cruciaux pour le régime rptiste ...

Le CPS peut créer des commissions ad hoc, chargées d'étudier des exigences spécifiques nécessaires à une démocratisation apaisée au Togo. Il en a effectivement créé un certain nombre qui sont déjà à pied d'œuvre.

Sur la base de l'ACL, le CPS a formé une Commission Électorale Nationale Indépendante (du moins relativement indépendante) [CENI] appelée à préparer, à conduire les prochaines consultations populaires au Togo, ainsi qu'à en proclamer les résultats.

La CENI, comme le CPS, comme ses démembrements, fonctionne sur une base paritaire : dix représentants pour la mouvance RPT, dix représentants pour l'opposition. Ce principe exige un quorum de 4/5 pour les décisions. En fait, il exclut le vote et impose le consensus ... Les membres de la CENI ont prêté serment devant la Cour Constitutionnelle le 30 juin 2000. Le CPS a par ailleurs élaboré et fait adopter un Code électoral pour les futures législatives dans notre pays. Cf. Loi n° 2000-007 du 5 avril 2000. L'ACL dispose : « Enfin, les participants au Dialogue Intertogolais ont unanimement exprimé le vœu que l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Allemagne et la France suivant des modalités restant à définir, continuent à accompagner la mise en œuvre des engagements pris par les responsables politiques togolais et à aider le Togo dans la voie de la démocratisation. » (Annexe XVIII)

Je suis néanmoins quelque peu inquiet lorsque le même Accord prescrit : « Le mandat du Comité Paritaire de Suivi prendra fin à l'issue des prochaines élections législatives ». Certes, la « facilitation » occidentale ne saurait durer ad vitam aeternam, au risque d'aliéner l'indépendance politique du Togo. Toutefois, une cessation par trop brutale des attributions du CPS, et donc de la facilitation, me paraît, dans le contexte togolais, grosse d'aléas. « Chat échaudé craint l'eau froide » ...

Last, but not least, « Unanimement, les parties en présence ont souligné que la confiance mutuelle est un élément majeur de la sécurité des personnes et des biens.

Toutes les parties en présence ont également insisté sur le rôle essentiel de l'armée dans un État républicain.

L'armée doit se consacrer essentiellement à la défense extérieure, en dehors de circonstances exceptionnelles mettant en danger la sécurité des citoyens. » (Annexe XVIII)

En tout état de cause, une leçon politique s'impose ici. S'il est vrai que le Togo n'est pas un irréductible isolat, une île de Robinson Crusoe ; s'il est donc vrai que nous, combattants togolais de la liberté, ne saurions parvenir à notre fin en nous repliant sur nous-mêmes, en vase clos, il n'est pas moins exact que les sentiers dans lesquels « nos » amis occidentaux nous ont à ce jour entraînés : « nouveau contrat social », « commission

mixte paritaire », rencontre de Colmar, « accord de Ouagadougou », ne nous ont nullement sortis du tunnel de la longue nuit de terreur. L' « Accord-cadre de Lomé » ne semble pas non plus (nous sommes à la fin d'avril 2001) déboucher sur une panacée ...

Ne serait-il donc pas grand temps que nous partions d'abord de l'intime connaissance que nous avons maintenant de Gnassingbé Eyadéma et de son système ? Qu'en étroite symbiose avec notre peuple, nous déterminions d'abord nous-mêmes, avant tout conseil étranger, notre propre stratégie de lutte ? ! Je suis tenté de le penser. » (8)

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons noté au chapitre I ci-avant, le moment venu. Gnassingbé Eyadéma enterra purement et simplement l'ACL, et usurpa, une fois de plus, le pouvoir monarchique à la tête du Togo. Par l'entremise d'un simulacre d' « élection » en date du 1er juin 2003. (9)

x) « Dialogue » basé sur les « vingt-deux engagements » pris par le gouvernement togolais le 14 avril 2004 à Bruxelles (Belgique) : - Le drame est que les puissances de ce monde, qui prêchent, du bout des lèvres, la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, le développement durable, ne tapent pas sur la table pour signifier au régime moyenâgeux de Lomé que « trop, c'est trop ! ». Loin s'en faut ! C'est ainsi que, suite à la farce criarde d' « élection » présidentielle du 1er juin 2003, les Occidentaux, une énième fois, nous entraînent dans un prétendu « dialogue » intertogolais. Oui ! Bonne conscience oblige !

Et, en vertu de l'article 96 de la Convention de Cotonou, le gouvernement togolais fut, chemin faisant, convoqué à Bruxelles où, le 14 avril 2004, l'UE l'oblige à accepter une sorte de « feuille de route » faite de « 22 engagements » (Cf. Annexe II ci-après). À parler vrai, il ne s'est pas agi d' « engagements » pris par Gnassingbé Eyadéma en toute bonne volonté, mais plutôt d'obligations imposées par cette institution européenne. Cette remarque vaut la peine d'être notée, parce qu'elle insinue qu'au départ, Gnassingbé Eyadéma n'était nullement disposé à contracter, encore moins à honorer quelque engagement que ce fût ...

Alors, le dictateur togolais renoua, de systématique façon, avec sa stratégie « du contournement », « du dilatoire » : avec sa stratégie « du gagner du temps et en jouir autant que faire se peut ». Et nous en étions-là jusqu'au 05 février 2005 quand le piteusement célèbre « timonier » togolais rendit son « âme » à Son Créateur. Et, comme nous le savons, le décès prévisible et prévu de l'indécrottable monocrate fut immédiatement suivi par l'imposition de la « dynastie » militaro-clanique des Gnassingbé.

Alors, la même Union européenne s'accommode du nouveau fait accompli. Elle préconise, une fois de plus, un hypothétique « dialogue » politique intertogolais : celui qui se déroule sous nos yeux.

3. DÉROULEMENT TORTUEUX DU ONZIÈME « DIALOGUE » POLITIQUE INTERTOGO LAIS (EN COURS)

Comme suite à des concertations « nouvelles autorités »/classe politique et société civile, le Directeur de Cabinet de Faure Essozimna Gnassingbé : Pascal Bodjona adresse aux parties concernées, le 18 novembre 2005, une note circulaire intitulée « DIALOGUE POLITIQUE INTERTOGO LAIS – Mémoire introductif » (Cf. Annexe XXVI ci-après). Ce document semble, au prime abord, appeler la classe politique et la société

(8) Cf. mon livre Histoire du Togo – La longue nuit de terreur. Vol. 1, pp. 412-422.

(9) Cf. Addendum de mon ouvrage Histoire du Togo – La longue nuit de terreur. Éd. A.J. Presse, Paris, 2006, vol. 1, pp. 467-532.

civile togolaises à reprendre le « dialogue » basé sur les « 22 engagements » du 14 avril 2004. Cependant, le mémorandum introductif de M. Pascal Bodjona recèle un certain nombre de silences et/ou d'ambiguïtés. En voici les plus notoires :

(i) L' « élection » présidentielle du 24 avril 2005 se trouve purement et simplement reléguée aux orties. Il n'est, en effet, question que de législatives ... Cette attitude est devenue classique chez les tenants du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais).

(ii) L'indispensable éradication de l'impunité – soulignée par toutes les institutions de défense des droits de l'homme, n'apparaît guère dans le document !

(iii) De la si nécessaire sécurité des personnes et des biens des gens, le mémorandum introductif ne dit mot !

(iv) Les brûlantes exigence et urgence de la Réforme des FAT (Forces Armées Togolaises) ne figurent nulle part dans le texte !

(v) Il est dit : « Au besoin, le dialogue bénéficiera du concours d'une personnalité étrangère ayant pour rôle de faciliter et animer le débat ». Or, quatre facilitateurs n'avaient pas réussi à nous sortir du tunnel où nous tournoyons depuis belle lurette ! Je fais ici référence à l'ACL (Accord-cadre de Lomé). Au vrai, ce qu'il nous faudrait, c'est un médiateur neutre, d'une intégrité morale universellement reconnue, capable d'imposer l'Équité à toutes les parties concernées !

(vi) « Le mémorandum introductif » envisage, en termes de durée du « dialogue », deux à quatre semaines. Étonnant si l'on se souvient que les négociations entamées sur la base de l'ACL auront consommé trois à quatre ans (!!!) pour s'achever en queue de poisson !

(vii) Du lieu du « dialogue » en cause, mention n'est point faite non plus ; cependant que les vrais démocrates togolais aimeraient voir les assises se tenir à Lomé. Afin de bénéficier de la pression constante du peuple togolais lui-même !

On pouvait donc, pour le moins, craindre que le dé ne fût déjà pipé ... au départ. Voilà pourquoi, au vu de tous ces silences et/ou ambiguïtés, l'UFC réagit par un mémorandum circonstancié en date du 24 novembre 2005 (Cf. Annexes XXVII et XXVIII ci-après). De fil en aiguille, le « dialogue politique intertogolais » en cours, le onzième, démarra le vendredi 21 avril 2006.

Réuni dans la Salle Evala de l'Hôtel du 2 février, l'auguste aréopage comprend neuf délégations : celles du gouvernement, du RPT, du CAR, de la CDDA, de la CPP, du PDR, de l'UFC, du GF2D et du REFAMP. En effet, sous le cynique et éhonté prétexte que le point 1.1 des « 22 engagements » du 14 avril 2004 privilégie « l'opposition traditionnelle et la société civile », le pouvoir en place enferme le « dialogue » dans un cercle on ne saurait plus vicié et vicieux au départ ! Oui ! Dans un cercle où le poisson est littéralement noyé au départ !

En tout état de cause, d'entrée de jeu, une sérieuse difficulté apparaît. Oui ! Quelle procédure de décision appliquer en bonne équité ?! Cette lancinante question se pose car, parmi les neuf partis politiques et organisations en face, les authentiques démocrates togolais, pourtant éminemment majoritaires au sein du peuple togolais, se retrouvent comi-tragiquement minoritaires dans le cercle ci-avant qualifié de vicié et vicieux au départ.

En tout état de cause, d'entrée de jeu, une sérieuse difficulté apparaît. Oui ! Quelle procédure de décision appliquer en bonne équité ? Cette lancinante question se pose car,

parmi les neuf partis politiques et organisations en face, les authentiques démocrates togolais, pourtant éminemment majoritaires au sein du peuple togolais, se retrouvent comi-tragiquement minoritaires dans le cercle ci-avant qualifié de vicié et vicieux au départ. Vicié et piégé au départ parce que, hormis quelque deux ou trois partis, les autres protagonistes au « dialogue » ressortent avec des colorations politiques caméléoniennes. Pour ne pas dire qu'ils ressortent carrément tels des transfuges du Rassemblement du Peuple Togolais ... Nous reviendrons sur cette affirmation.

Néanmoins, Me Yawovi Apollinaire Agboyibo est choisi comme président du bureau du « dialogue ». Les 24 et 25 avril, les participants élaborent et adoptent le règlement intérieur et l'ordre du jour suivants :

« DIALOGUE POLITIQUE INTER-TOGOLAIS

Séances des 24 et 25 avril 2006

Communiqué de presse

Le Dialogue politique inter-togolais s'est réuni les 24 et 25 avril 2006, dans la Salle Evala de l'Hôtel Corinthia 2 Février, avec la participation des 9 délégations (CAR, CDPA, CPP, PDR, RPT, UFC, GF2D, REFAMP, et le Gouvernement).

À l'issue des deux séances, les participants ont tout d'abord adopté, pour le déroulement de leurs travaux, un règlement intérieur comportant 8 points :

- « 1. Le bureau du dialogue national assure la direction des travaux. Il œuvre au bon aboutissement du dialogue et à la réalisation de ses objectifs. Il prend à cet effet toutes les initiatives susceptibles de rapprocher les positions des différentes délégations et de contribuer à la prise des décisions par consensus. En cas de besoin, le dialogue national peut décider d'adjoindre aux membres du bureau, d'autres participants pour des contacts extérieurs.
2. Le bureau informe le public de l'état d'avancement des travaux et des conclusions du dialogue national. Il est assisté, dans l'accomplissement de cette tâche, par une cellule de communication comprenant un représentant de chaque délégation.
3. Le Président assure la police des débats. Il veille à ce titre à ce que, au cours des débats, les participants fassent preuve de modération dans leurs propos et se traitent mutuellement avec courtoisie et respect.
4. Chaque délégation veille à ce que les cinq membres qu'elle a désignés soient présents à chaque séance. Au cas où une délégation change de composition, elle doit en aviser le bureau à l'ouverture de la séance.
5. Le dialogue national arrête l'ordre du jour général et le calendrier des travaux.
6. Le dialogue national adopte l'ordre du jour de chaque séance et débute les discussions lorsque six des neuf délégations sont présentes. À l'ouverture, le rapporteur présente aux participants, un rapport de synthèse de la précédente séance.
7. Le dialogue national prend ses décisions par consensus. Il ne recourt au vote que dans des cas exceptionnels où toutes les tentatives pour parvenir au consensus ont échoué et en raison de la nature du sujet en discussion. Dans ce cas, la décision est prise à la majorité qualifiée des 2/3 des 9 délégations. Chaque délégation peut, le cas échéant, émettre des réserves sur une décision adoptée par vote. Il en est aussitôt fait mention dans les notes de la séance. Une fois épuisé l'ordre du jour général, le dialogue national procède,

avant la clôture de ses travaux, à l'examen de l'ensemble des réserves formulées en vue d'y rechercher des solutions. En cas de besoin, le bureau recourt, sur décision du dialogue national, à des facilitateurs.

8. L'échange, entre les délégations, des documents ayant trait aux travaux du dialogue national s'effectue par le canal du bureau. »

Le dialogue national a ensuite arrêté un ordre du jour général en 12 points :

« 1. Le cadre électoral.

2. Le cas des réfugiés et des personnes déplacées.

3. Les réformes institutionnelles (autres que celles examinées au point 1).

4. Les problèmes de sécurité : la réforme de l'Armée et des autres Forces de sécurité – Autres questions de sécurité.

5. Le problème de l'impunité.

6. Le financement des partis politiques.

7. L'évaluation des 22 engagements et l'examen des propositions pour y apporter des améliorations.

8. Le règlement du contentieux du scrutin présidentiel d'avril 2005.

9. Appel à la reprise de la coopération.

10. La mise en place d'un cadre permanent de dialogue et de concertation sur des sujets d'intérêt national.

11. La mise en place d'un mécanisme de suivi de la bonne application des décisions du dialogue national.

12. La formation d'un nouveau Gouvernement. »

Les participants au Dialogue national ont enfin adopté un calendrier fixant la durée des travaux à quinze (15) jours de séances à compter du lundi 24 avril 2006.

Fait à Lomé, le 25 avril 2006

Pour le Dialogue National

Le Président,

Me Yawovi AGBOYIBO »

La clarté de ces règlements intérieurs et ordre du jour n'a pas évité au déroulement du onzième « dialogue » politique intertogolais de s'avérer un jeu de ping-pong entre les tenants du statu quo et les vrais démocrates. Cette netteté n'a pas empêché à ce déroulement d'apparaître comme un phénomène tortueux, boîteux, aléatoire ...

En tous cas, le 1er juin 2006, le bureau propose un « Projet d'Accord politique global ». Au fait, il s'agit, en dernière analyse, d'une reprise, in fine, de l'ACL : un catalogue de « bonnes » intentions ni plus ni moins. Mieux, il s'agit d'un piège pour les vrais représentants du peuple togolais en lutte pour sa liberté, pour sa sécurité, pour son progrès économique, politique, social et culturel (Cf. Annexe XXX ci-après).

Aussi l'UFC réagit-elle par des observations pertinentes, limpides (Cf. Annexe XXXI ci-après). Le 08 juin, le « Projet d'Accord » devient le « Projet d'Accord version 2 », auquel l'UFC répond également comme il se doit (Cf. Annexe XXXIII ci-après). Le 06 juillet 2006, le « Projet d'Accord version 2 » est purement et simplement rebaptisé « ACCORD POLITIQUE DE BASE » (Cf. Annexe XX ci-après). Lequel accord est signé par toutes les parties au « dialogue » à l'exception de la CDPA et de l'UFC – qui font connaître leurs positions respectives à cette occasion (Cf. Annexes XXXII, XXXII-BIS et XXXIII ci-après).

Les choses en étaient là quand, le 26 juillet 2006, on apprend que les négociateurs togolais ont, à l'unanimité, approuvé la candidature du Président burkinabé, M. Blaise Compaoré, à la « médiation » de leur « dialogue ». Et que ce dernier a accepté de jouer ce rôle. N'oublions pas que le fameux « dialogue » s'est jusque-là déroulé en présence ... d'un représentant de M. Blaise Compaoré ! ... Un « représentant-observateur » ...

Le 27 juillet, une délégation du bureau du « dialogue » se rend à Ouagadougou (Burkina-Faso), suivie le lendemain par une mission de l'UFC.

Le 29 juillet 2006, RFI informe ses auditeurs que le Président burkinabé veut aller vite, en raison des élections législatives en perspective ... Qu'il entend procéder d'abord par consultations bilatérales avant une réunion plénière. Le mercredi 02 août cependant, c'est encore RFI qui annonce la convocation des protagonistes du « dialogue » politique intertogolais à Ouagadougou pour les 07, 08 et 09 de ce même mois.

Quoi qu'il en soit, à Lomé où à Ouagadougou, avec ou sans médiateur, les opinions publiques togolaise et non-togolaise, en l'état actuel des choses, se déclinent ainsi : « SCEPTICISME TOTAL ET GÉNÉRAL !!! » Et chacun se dit : « WAIT AND SEE ! » (« ATTENDONS POUR VOIR ! ») (Paris, le 06 août 2006, 00 H 50).

Les jours qui vont du 03 au 20 août 2006 enregistrent une intense activité diplomatique entre Lomé (Togo) et Ouagadougou (Burkina-Faso). En sus des négociateurs, la capitale burkinabé reçoit une délégation de chefs traditionnels et de chefs religieux togolais ... le 13 août.

Au cours de cette période, les témoins oculaires racontent que les gens de chez nous n'ont jamais autant prié ... Une sourde religiosité s'empare de la Terre de nos ancêtres. On croirait un peuple esclavagisé qui attend un miracle libérateur !

Cette pesante religiosité atteint son paroxysme lorsque, le 16 août, on apprend que le « dialogue » achoppait à deux questions majeures : celles des conditions d'éligibilité et de la prise des décisions au sein de la CENI (Commission Électorale Nationale Indépendante).

Ces deux difficultés majeures donnent lieu, le 17 août, à de houleuses discussions qui, le lendemain 18, aboutiront à des compromis et au paraphe de l' « Accord Politique global ». Le dimanche 20 août 2006, à Lomé, au travers d'une impressionnante cérémonie, en présence du président Blaise Compaoré ainsi que des émissaires d'autres chefs d'État de notre sous-région, de la CEDEAO et de l'UE, ledit « Accord » est solennellement signé par toutes les parties concernées (Cf. Annexe XXXVI ci-après).

Signé dans la même Salle Evala de l'Hôtel du 2 février, pratiquement quatre mois jour pour jour après son démarrage le 21 avril 2006.

Le lendemain de la signature, l'UFC publie le communiqué suivant :

« COMMUNIQUÉ

Le dimanche 20 août 2006, l'UFC a procédé avec toutes les délégations du dialogue intertogolais, à la signature de l'accord politique global qui a sanctionné les travaux de ce dialogue.

L'UFC tient à remercier très sincèrement son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, Président du Faso, pour sa grande disponibilité et son implication personnelle dans les discussions qui ont permis d'aboutir à cet accord historique.

L'UFC se félicite de l'esprit d'ouverture et du sens de responsabilité qui ont présidé aux discussions et invite les signataires à respecter les termes de l'accord politique global dans le même esprit d'ouverture et avec le même sens de responsabilité.

L'UFC, en ce qui la concerne, s'engage à contribuer à la mise en œuvre scrupuleuse de cet accord dans le cadre du gouvernement d'union nationale.

L'UFC exhorte les populations togolaises à rester vigilantes et mobilisées pour la bonne application de l'accord politique global du 20 août 2006.

D'ores et déjà, l'UFC demande à ses militants et sympathisants ainsi qu'à toutes les populations togolaises de se mobiliser en vue des prochaines échéances électorales.

L'UFC renouvelle ses vifs remerciements à son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, et le prie de continuer à accompagner le Togo en cette phase cruciale de changement démocratique.

L'UFC lance un appel pressant à la communauté internationale, notamment l'Union européenne, afin qu'elle poursuive son assistance multiforme à notre pays en vue de l'instauration de la paix sociale, de la démocratie et de l'État de droit au Togo.

Fait à Lomé, le 21 août 2006.

Pour le Bureau National,

Le deuxième Vice-président Amah Gnassingbé »

Mais l'« Accord-Cadre de Lomé » (ACL) sus-rappelé fut, lui aussi, signé en bonne et due forme par tous les protagonistes concernés. Et pourtant, le moment venu, il fut purement et simplement enterré par le régime dictatorial intéressé par ce faire !!! D'où l'interrogation suivante.

4. LE « DIALOGUE » PEUT-IL RÉSOUDRE LA « QUESTION TOGOLAISE » ?

Eu égard à l'importance cruciale de cette interrogation, je me propose de l'aborder sur deux plans : théorique, me basant sur l'expérience concrète enregistrée à ce jour, et pratique, m'inspirant du déroulement tangible même du onzième « dialogue » intertogolais actuellement (18 août 2006) en cours.

a) Théoriquement, le « dialogue » peut-il résoudre la « question togolaise » ?

Comme nous l'avons observé ci-avant, la désastreuse situation créée dans notre pays depuis le 13 janvier 1963, c'est-à-dire depuis l'ignoble assassinat de Sylvanus K.E. Olympio, n'est nullement une « crise » qui, par définition, est une situation conjoncturelle, passagère. La situation induite par le meurtre crapuleux du premier Président de la République togolaise ressort comme une donne structurelle, profonde, complexe. Il s'agit d'une dictature, qui n'a que trop duré, qui a eu le temps d'imprégner toutes les fibres les plus ténues de la vie politique, économique, sociale et culturelle de chez nous. Il s'agit d'une dictature devenue, de nos jours, militaro-clanico-françamafiafricaine.

À partir de cet instant, nous devons réaliser qu'un nœud structurel ne saurait être défait qu'avec des moyens destructurants ... Nous devons savoir qu'une dictature ne se saborde pas, ne se fait pas « hara-kiri ». Une dictature ne va à la table de « dialogue » que si elle est convaincue que le rapport des forces s'avère, à un moment donné, plus ou moins équilibré. C'est-à-dire si elle ne peut plus ... faire autrement ...

Alors que nous, démocrates togolais, nous allons toujours à la table du « dialogue » sans une seule bûchette, cependant que les tenants de la dictature sont, eux, adossés à une véritable armada !!!

À la limite, nous continuerons à nous laisser tourner en bourrique ! Et c'est bel et bien ce que l'expérience concrète des dix « dialogues » intertogolais passés nous enseigne amèrement. En d'autres termes, sur le plan théorique, et nous basant sur la pratique vivante des quinze dernières années de l'histoire du Togo, nous sommes en droit de

croire, qu'avec le rapport des forces actuel entre le RPT et les vrais démocrates de chez nous, ceux-ci ne devraient pas continuer à rêver pouvoir arracher l'alternance démocratique aux rênes du pouvoir d'État par le simple truchement d'un soi-disant « dialogue ».

b) Pratiquement, le « dialogue » pourrait-il finir par résoudre la « question togolaise » ?

Ici, je voudrais m'inspirer du déroulement, sous nos yeux, du onzième « dialogue » intertogolais lui-même. Ici, la comi-tragédie gît, essentiellement, dans la notion et la praxis de « parité » entre le pouvoir de fait en place et les vrais représentants du peuple togolais. Notion et praxis de « parité » que nous avons nous-mêmes bien imprudemment vendues à Gnassingbé Éyadéma en juin 1992, et qui avaient donné lieu à la CMP (Commission Mixte Paritaire). Notion et praxis qui nous poursuivent encore comme notre propre ombre ...

Or, le RPT ressort comiquement minoritaire au sein de notre peuple, cependant qu'à la table du « dialogue », les vrais démocrates togolais sont emprisonnés dans un microcosme où ils se retrouvent, d'office, tragiquement minoritaires !!! Plus concrètement, le « dialogue » se déroule dans un cadre restreint de neuf parties : « Gouvernement », RPT, CAR, CDPA, CPP, PDR, UFC, GF2D, et REFAMP. En réalité, sur ces neuf parties, six à sept appartiennent, de facto, à la mouvance « gnassingbéiste » !!! De surcroît, la CENI (Commission Électorale Nationale Indépendante) par exemple, se présente comme suit :

Partie	Nombre de représentants
RPT	5 (cinq)
Gouvernement	2 (deux)
CAR	2 (deux)
CDPA	2 (deux)
CPP	2 (deux)
PDR	2 (deux)
UFC	2 (deux)
GF2D	1 (un)
REFAMP	1 (un)
Total	19 (dix-neuf)

Au total, les vrais démocrates : les vrais représentants du peuple n'auront, au mieux, que six voix contre treize !!! Encore faudrait-il compter avec la nature caméléonienne de certains « partis » de l'« opposition » dite traditionnelle et protagonistes du « dialogue » !

Dans de telles conditions concrètes, on voit mal comment les vrais démocrates, réduits à deux (ou au plus à trois) parties – contre sept (ou six) – pourraient parvenir à renverser la vapeur, à arracher l'alternance à laquelle notre peuple aspire si ardemment ! À ce sujet, la théorie de la prise des décisions par « consensus obligatoire » a, elle aussi, bien des chances de se révéler un leurre. Elle risque de ne conduire qu'à des blocages ... Comme à propos de l'« Accord Politique de base » avancé par Me Yawovi Apollinaire Agboyibo en date du 06 juillet 2006. (Cf. Annexe XX ci-après).

Au demeurant, par quel « consensus » les parties ci-dessus au « dialogue » ont-elles été choisies ? Par quel « consensus » la répartition ci-dessus des voix au sein de la CENI a-t-elle été arrêtée ?

Non ! À l'heure actuelle, une « parité » sociologico-politique entre le RPT et le peuple de chez nous ne saurait être autre chose qu'une contradiction dans les termes, une aberration, une comi-tragédie : une insulte au peuple togolais ! À vrai dire, les dix « dialogues » intertogolais passés, même conclus, auront été des dialogues de sourds. Plus précisément, il s'était agi de deux monologues indéfiniment parallèles.

En effet, même conclu et signé, ce onzième « Accord » doit nous inspirer la philosophie du « WAIT AND SEE ». Car, si la signature d'un « Accord » suffisait à résoudre la « question togolaise », celle-ci eût été résolue depuis le 12 juin 1991 ! (Référence est ici faite aux « Accords » dits du 12 juin 1991 qui nous menèrent à la CNS (Conférence Nationale Souveraine).

Voilà pourquoi, dans mon ouvrage Histoire du Togo – La longue nuit de terreur. Éd. A.J. Presse, Paris, 2006, vol. 1, p. 471, j'ai écrit :

« En tout état de cause, une leçon politique s'impose ici. S'il est vrai que le Togo n'est pas un irréductible isolat, une île de Robinson Crusoe ; s'il est donc vrai que nous, combattants togolais de la liberté, ne saurions parvenir à notre fin en nous repliant sur nous-mêmes, en vase clos, il n'est pas moins exact que les sentiers dans lesquels « nos » amis occidentaux nous ont à ce jour entraînés : « Nouveau Contrat Social », « Commission Mixte Paritaire », rencontre de Colmar, « Accord de Ouagadougou », ne nous ont nullement sortis du tunnel de la longue nuit de terreur. L' « Accord-Cadre de Lomé » ne semble pas non plus (nous sommes à la fin d'avril 2001) déboucher sur une panacée ...

« Ne serait-il donc pas grand temps que nous partions d'abord de l'intime connaissance que nous avons maintenant de Gnassingbé Eyadéma et de son système ? Qu'en étroite symbiose avec notre peuple, nous déterminions d'abord nous-mêmes, avant tout conseil étranger, notre propre stratégie de lutte ?! Je suis tenté de le penser. »

Oui ! Un proverbe de chez nous dit : « Celui qui a été une fois mordu par un serpent fuit devant un ver de terre ! ». Oui ! « Chat échaudé craint l'eau froide ! »

Alors surgit l'inévitable question : « Que faire ? »

5. QUE FAIRE DONC ?

Encore une fois, il nous faut adopter la philosophie du « WAIT AND SEE ». Mais d'un « WAIT AND SEE » lucide, vigilant, actif, agissant, combatif. Car seule la lutte éclairée est payante !!!

Et, ici, j'aimerais reprendre tout simplement le contenu du point 7. de mon interview reproduite en annexe XII ci-après :

« 7. Une question taraude, voire obsède les Togolais, comment faire pour se débarrasser de ce régime ? Que faire selon vous ?

Que faire ? C'est bel et bien le titre d'un célèbre, fameux ouvrage de Vladimir Ilitch Oulianov (alias Lénine), rédigé à la veille de la révolution bolchévique d'octobre 1917, pour les besoins de la cause ... Dans ce classique du marxisme-léninisme, l'auteur, l'illustre stratège, affirme, entre autres choses, que « sans théorie révolutionnaire, pas de mouvement révolutionnaire ». Dans le même livre, Lénine déclare : « L'organisation décide de tout ! »

Militant de l'Union des Forces de Changement (UFC), je pense que c'est à mon parti en tant que tel qu'il appartient d'arrêter et de mettre en œuvre la stratégie la plus idoine susceptible de permettre la sortie de la Terre de nos aïeux du borbier où l'ont plongée Gnassingbé Eyadéma et ses inspireurs français depuis le 13 janvier 1963.

Néanmoins, je prends ici la liberté d'avancer quelques idées d'ordre général, tendant à contribuer à l'élaboration et/ou à l'explicitation de cette stratégie.

a) Le peuple togolais ayant, par nombre de consultations, confié à l'UFC un rôle de locomotive du train salvateur de notre pays, c'est à ce parti qu'il incombe de jouer pleinement ce rôle. À cet égard, l'UFC se doit de fédérer tous les vrais combattants de la liberté de notre patrie. Toutefois, dans l'absolue impossibilité à concrétiser cette fédération, l'UFC doit amener notre peuple à se ranger derrière elle pour la lutte finale. Dans tous les cas, « avant de nous unir et pour nous unir, il nous faut nous délimiter délibérément » (V. I. Lénine, in *Que faire ?*). En d'autres termes, comme au temps du combat pour l'indépendance du Togo, nous devons parvenir à tous prix à l'UNICITÉ morale et politique du LEADERSHIP de notre combat ...

b) Une fois la stratégie clairement arrêtée, il convient de peaufiner la mobilisation, l'organisation, la formation politique aussi bien des cadres que du peuple lui-même.

c) En outre, il s'avère nécessaire de mettre à contribution le peuple lui-même, par des actions concrètes, massives. Car, comme l'enseigne encore Lénine : « La pratique est supérieure à la théorie parce qu'elle nous met directement au contact avec la réalité ». (Cf. *idem*).

d) « Last but not least », eu égard à la place des « Forces Armées Togolaises (FAT) » dans la vie politique de notre pays depuis le 13 janvier 1963, il apparaît impérieux que les combattants togolais de la liberté ACCORDENT à ces « FAT » une RÉFLEXION SYSTÉMATIQUE ET APPROFONDIE, en vue d'éclairer notre lanterne quant à la possibilité de notre sortie du tunnel. Enfin !

Ainsi donc : stratégie appropriée, mobilisation, organisation, formation adéquate des cadres et des militants à tous les niveaux, actions populaires concrètes, massives et incessantes, médiatisation efficace et permanente de notre Cause, telles me semblent les quatre indispensables roues du Char de notre combat salvateur. »

J'ai dit !!! En conformité avec ma propre conscience de l'heure ! Alors, il ne nous reste plus qu'à conclure le présent ouvrage.

CONCLUSION

« IL FAUT RESTER REBELLE POUR ÊTRE RÉVOLUTIONNAIRE » (1)

« Nous avons le devoir de libérer notre pays. » (François Akila – Ezzo Boko) (2)

On demanda un jour à Napoléon 1er de quel côté se situe Dieu sur le champ de bataille. L'Empereur répondit : « Sur le champ de bataille, Dieu se situe du côté du plus fort. » Godwin Tété

« L'esprit finit toujours par avoir raison de l'épée. » Napoléon 1er (3)

La période qui va, approximativement, du 1er juin 2003(4) au 20 août 2006(5), aura été l'une des plus mouvementées de l'histoire contemporaine du Togo. Elle aura été mouvementée malheureusement dans le sens négatif au regard de l'aspiration profonde du peuple togolais à la liberté, à la démocratie, à l'État de droit, aux droits fondamentaux de la personne humaine, à l'alternance démocratique aux rênes du pouvoir, au progrès politique, économique, social et culturel durable et viable.

En effet, alors que le 23 juillet 1999, et (n +1) fois par la suite, il jurait solennellement qu'il n'allait pas modifier la Constitution du 14 octobre 1992 ; qu'il n'allait plus briguer les fonctions de la magistrature suprême, le « baobab-éléphant » fit, le moment venu, tout à fait l'inverse de ses promesses mensongères ... Sans vergogne ! Et de se cramponner, plus que jamais, à sa monocratie sans partage, grâce à la mascarade d'« élection » en date du 1er juin 2003.

Alors, la communauté internationale, une fois encore, nous imposa un « dialogue » intertogolais, basé sur « 22 engagements » censés pris par le gouvernement de Lomé le 14 avril 2004 à Bruxelles. Alors, le vieux dictateur reprit sa stratégie maintenant bien rôdée du « contournement », du « dilatoire », du « gagner du temps ». Et, pendant que les lustres s'égrenaient, que la Déesse « Chronos » (6) poursuivait inlassablement son éternelle besogne à la fois de matrice et de tombe de toutes choses, la santé de celui qui se disait « invulnérable », la santé de Gnassingbé Eyadéma donc se dégrada, et ce dernier meurt le samedi 05 février 2005. Il meurt, comme dirait M. Messan Gabriel Agbéyomé Kodjo : « dans un milieu de nulle part » (Cf. Annexe III ci-après).

1 - Cf. Pierre Citti, Préface à « Les dieux ont soif » d'Anatole France. Éd. Classiques de poche, Paris, 1989, p. 19.

2 - In Message à l'occasion de la rencontre citoyenne sur l'avenir du Togo – Paris, 04 février 2006.

3 - In Mémoires dictées à l'Île Sainte-Hélène.

4 - Date de la parodie d'« élection » présidentielle grâce à laquelle, pour la dernière fois, Gnassingbé Eyadéma se sera agrippé à son pouvoir monocratique jusqu'à sa mort survenue le 05 février 2005.

5 - Date de la signature, à Lomé (Togo), de l'« Accord Politique Global » paraphé à Ouagadougou (Burkina-Faso) le 18 août 2006. (Cf. Annexe XXXVI ci-après).

dernier meurt le samedi 05 février 2005. Il meurt, comme dirait M. Messan Gabriel Agbéyomé Kodjo : « dans un milieu de nulle part » (Cf. Annexe III ci-après).

Le peuple togolais crut quelques secondes que l'heure de sa délivrance, l'heure de l'Ablodé a enfin sonné ! Hélas, il ne tarda pas à déchanter ! Car, immédiatement après l'annonce du décès de Gnassingbé Eyadéma, un quarteron d'officiers, au travers de trois coups d'État : militaire le même jour du 05 février 2005, constitutionnel le lendemain 06, et électoral le 26 avril 2005, impose au Togo et aux Togolais Faure Essozimna Gnassingbé comme « président » de notre République. Avec le soutien avéré et actif de certains chefs d'État de notre sous-régime, avec la bénédiction ouverte et proclamée de la « Françamafiafrique » - notamment de M. Jacques Chirac ...

Il va sans dire que tous ces événements auront, en un laps de temps relativement bref, occasionné au peuple togolais des pertes de vies humaines, des blessures physiques et psychiques, des exils à l'intérieur et à l'extérieur du pays, des gâchis matériels et immatériels inestimables !

Durant la période en considération, la vie politique, économique, sociale et culturelle de chez nous se dégrada, s'effrita d'exponentielle manière !

Retenons que le décès du « baobab-éléphant » aura amené la société civile togolaise à se pencher de façon plus systématique sur le sort de la patrie. Quand bien même ses structures de lutte ne sont nullement indemnes de multiples manœuvres de manipulation, d'instrumentalisation et de détournement de la part du pouvoir en place.

De même, la diaspora togolaise, chose curieuse, s'est subitement éveillée à l'annonce de la mort de « notre » « timonier bien aimé » Gnassingbé Eyadéma.

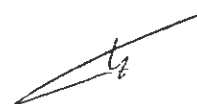
Enfin, dans une attitude plutôt ambiguë, équivoque, laissant apparaître une certaine lassitude ..., la communauté internationale nous a, une énième fois, poussés dans le labyrinthe d'un « dialogue » politique intertogolais : celui en cours (09 août 2006).

Et j'ai le sentiment, que nous, combattants togolais de la liberté, manquons toujours d'une « union sacrée », d'une structuration rigoureusement appropriée, d'une stratégie salvatrice réellement idoine, susceptible de nous permettre d'en finir avec une dictature militaire, clanique et françamafiafricaine.

Mais l'espoir n'est pas encore perdu ! Sachons donc, avec Étienne de La Boétie, refuser la « servitude volontaire ». Sachons donc, avec Anatole France, « rester rebelles pour être révolutionnaires ». Pour parvenir à arracher la Terre de nos aïeux des griffes de la médiocrité et la reconstruire !

« The struggle continues ! » (Kwame (Francis) Nkrumah). La lutte continue !

Le 21 août 2006



(6) Si cette Déesse n'existe pas, il faut l'inventer !